



## PROTECTION DE L'EAU

### LE RU DU MORBRAS

Le fonctionnement de l'écoulement du ru du Morbras sera amélioré par la recherche d'une zone d'expansion des crues et la mise en œuvre de mesures de limitation de l'érosion en aval du franchissement de la RN 104.

### AMÉLIORATION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

Le projet prévoit la reprise complète du réseau d'assainissement. Il comprend la création de nouveaux bassins de retenue destinés à limiter le débit de rejet instantané dans le milieu naturel et le réaménagement des anciens bassins. En outre, des dispositifs de traitement des eaux avec des ouvrages de dépollution tels que déshuileurs, décanteurs..., assureront une meilleure qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel (étangs de Célie et du Grand Parc via les réseaux du SAN et le ru du Morbras). Les bassins de stockage d'eaux pluviales seront imperméabilisés, à l'exception du bassin du diffuseur de la RD 361 dont les eaux seront en communication avec la nappe.

Ces équipements seront installés :

- dans le quart Nord Est du nœud de Val Maubée,
- à proximité du boulevard Courcerin,
- dans le diffuseur de la RD 361,
- à proximité du ru du Morbras.

### ENTRETIEN

Les ouvrages de traitement des eaux seront régulièrement entretenus. Les dispositions de maintenance préventive intègrent un entretien périodique pour vérifier les équipements ainsi que l'état des bassins. L'entretien de l'assainissement sera effectué par le gestionnaire de la RN 104.

### VIABILITÉ HIVERNALE

Le service hivernal sera assuré avec de la saumure afin de minimiser la quantité de sel déversée sur la chaussée et de moins polluer le milieu naturel.

### SUIVI

L'efficacité des ouvrages de traitement des eaux de ruissellement sera vérifiée par des mesures de qualité des rejets. Un bilan de fonctionnement des installations sera réalisé.



## LA FAUNE ET LA FLORE

- Les vieux arbres dans le secteur des Berchères, susceptibles d'abriter une faune parfois rare, seront préservés dans la mesure où ils ne mettent pas en danger les usagers et exploitants de la voie.

- Un site d'intérêt écologique est recensé sur le chemin des Berchères à Pontault-Combault où a été identifiée une espèce végétale en voie de disparition, la Falcaire commune. Cette zone fera l'objet d'un suivi attentif.

Pour préserver les falcaires, des mesures seront engagées, en concertation avec les associations de défense de l'environnement, pour réimplanter cette espèce à proximité sur des terrains de même nature.



- Le réaménagement qualitatif du passage à faune au-dessus de la Francilienne au sud de la RN 104, sera étudié en partenariat avec la DDAF et l'ONF.

- Les bermes de la RN 104 seront aménagées en vue d'une bonne transition avec le milieu naturel

- La faune, en particulier les sangliers, chevreuils et cerfs sitka localisés dans les zones boisées, sera protégée au moyen de clôtures mises en place le long de la RN 104.



## PROTECTION DES INSTALLATIONS AGRICOLES

Aucun bâtiment du corps de la ferme de Pontillault ne sera touché. Seul un mur d'enceinte situé sur l'emprise du projet est susceptible d'être détruit. Il sera reconstruit à l'identique après les travaux.

La structure des chemins de désenclavement agricole sera dimensionnée pour supporter les engins agricoles.





# LES ENGAGEMENTS SUR L'ENSEMBLE DU PROJET



## LA VIE LOCALE

### PIÉTONS ET CYCLISTES

La création de liaisons piétons-cycles, aujourd'hui inexistantes du fait de la coupure engendrée par la RN 104 actuelle, favorisera les circulations douces. Trois passerelles sont ainsi prévues dans le projet, au niveau du ru du Morbras pour les liaisons vers l'Est, au niveau des Berchères à Pontault-Combault et, enfin, au niveau de la voie ferrée pour les liaisons nord-sud entre Emerainville et Pontault-Combault.

Le chemin de grande randonnée (GR 14) reliant Emerainville à la Forêt de Ferrières est rétabli le long de la voie ferrée, évitant ainsi le passage en souterrain peu attractif existant, qui sera malgré tout réhabilité.

### AMÉNAGEMENTS LOCAUX

A Pontault-Combault, la rue des Prés St Martin, longeant la RN 104, sera isolée de la Francilienne par un écran antibruit dont les abords seront plantés. La desserte de la ZAC des Arpents sera améliorée par la création d'un nouvel accès direct et la zone d'activité des Grands Champs, au nord de la voie ferrée, verra sa desserte améliorée par des aménagements de carrefour.

Les entrées de villes - constituées par les nouveaux carrefours giratoires - seront étudiées en concertation avec les communes de Lognes, d'Emerainville, de Roissy-en-Brie et de Pontault-Combault en vue d'un traitement valorisant.

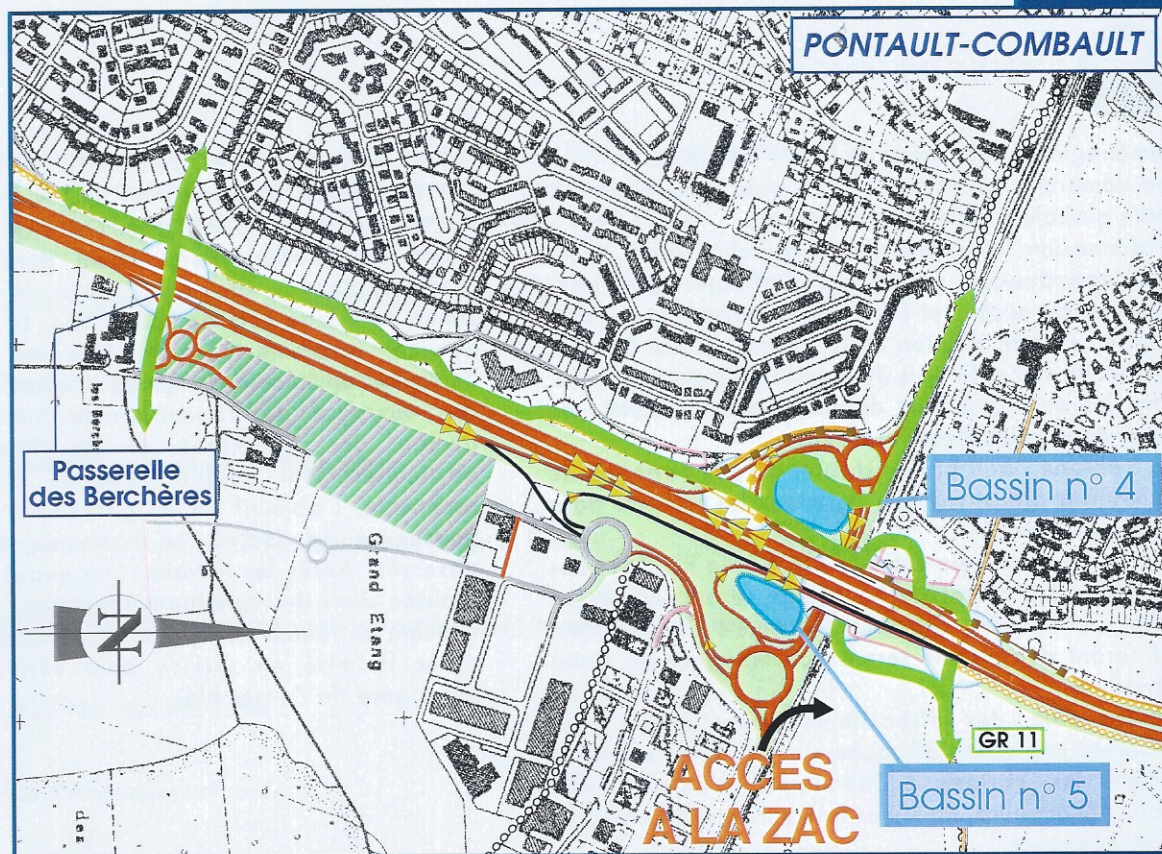
### TRANSPORTS EN COMMUN

De nouveaux itinéraires de transports en commun seront étudiés pour pallier la suppression du mouvement entre le boulevard de Courcerin et la VPO.

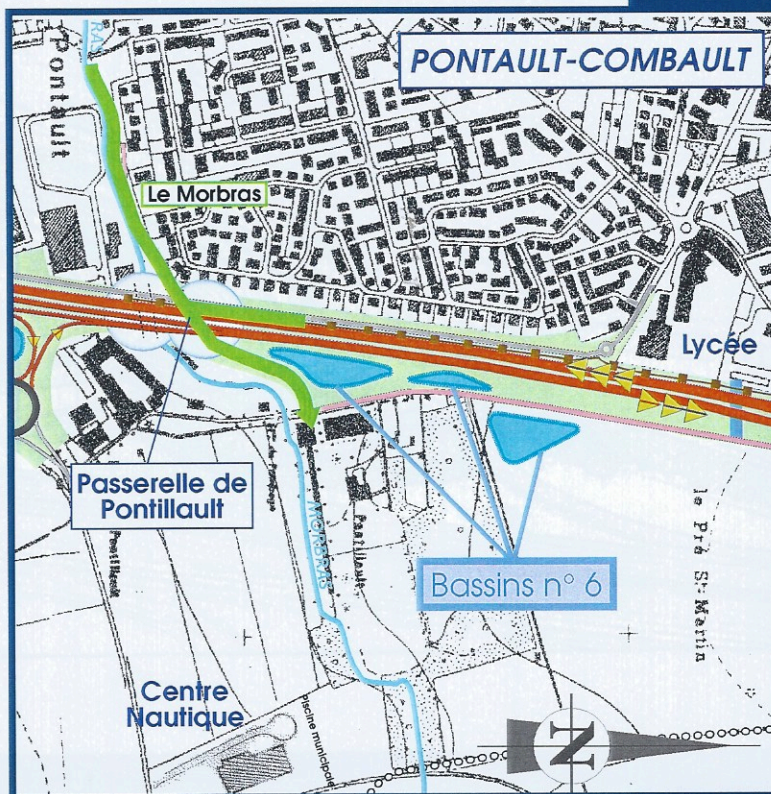


# LES ENGAGEMENTS LOCAUX :

## - PASSERELLE DES BERCHÈRES



## - PASSERELLE DE PONTILLAUT







## L'INSERTION PAYSAGÈRE

L'aménagement paysager de la RN 104 s'inscrit dans une démarche visant à placer la voie dans une seule entité globale à dominante forestière.

La dimension forestière sera recherchée dans toutes les dépendances vertes de l'infrastructure pour redonner ou accentuer l'effet de boisement et de forêt et créer un trait d'union entre la forêt Notre Dame à l'extrémité sud et le Bois de Lognes à l'extrémité nord. Ainsi les échangeurs et diffuseurs seront plantés de façon dense d'espèces forestières.

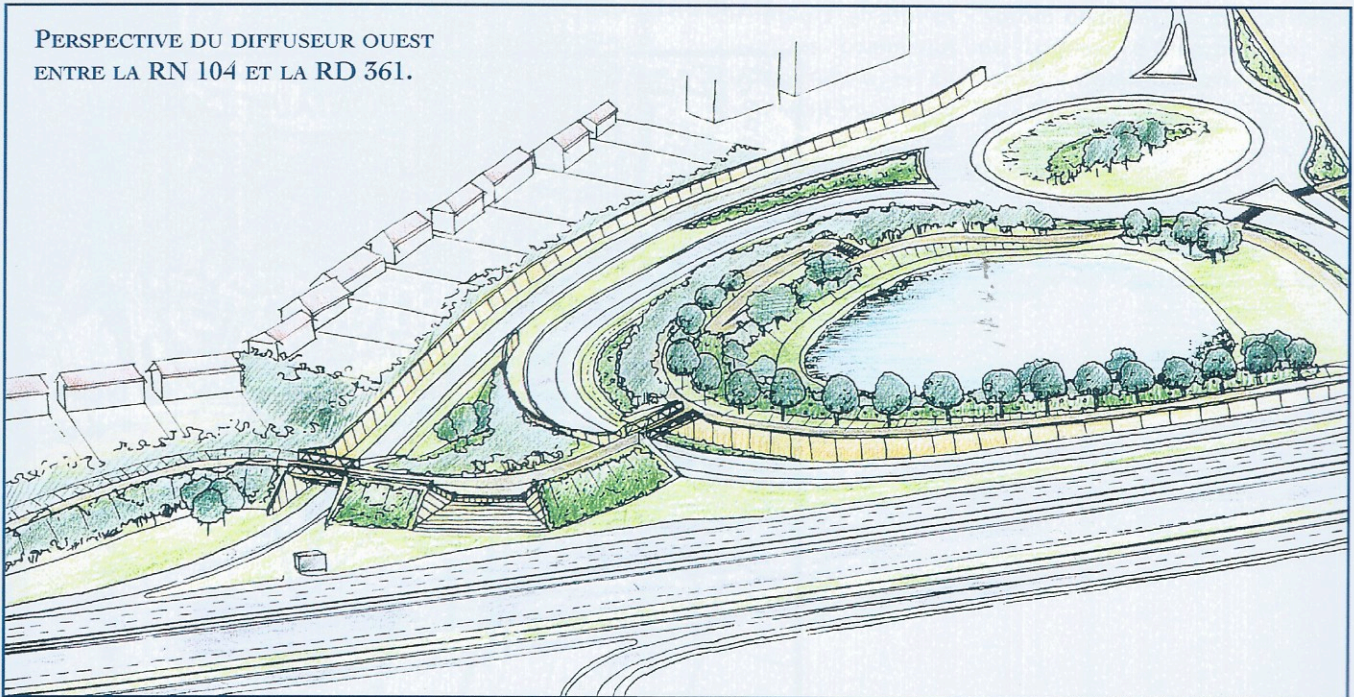
Les écrans anti-bruit seront accompagnés de plantations arbustives afin de mieux les intégrer dans les espaces boisés.

En rive est de la voie entre la RN 4 et la RD 361, des alignements d'arbres de haute tige seront recréés en remplacement des alignements actuels de peupliers qui seront détruits. Ils seront accompagnés de haies arbustives.

D'autre part, des dispositions seront prises pour préserver une vision dégagée sur les zones sensibles comme les vitrines économiques d'Emerainville, Croissy-Beaubourg, Roissy-en-Brie et Pontault-Combault.

Enfin, conformément à l'avis du 26 février 1999 émis par le Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Seine-et-Marne, l'aire de service et de repos fera l'objet d'une étude détaillée afin de l'intégrer dans le site et de l'isoler de l'urbanisation située de l'autre côté de la RN 104. La partie station service, notamment, sera située au sud afin de l'éloigner de l'école Marginéa. L'aspect architectural des ouvrages de franchissement piétons-cycles au niveau des Berchères et de Pontillault sera particulièrement soigné avec le concours d'un architecte. L'objectif est de parvenir à une insertion paysagère de qualité, en harmonie avec les sites traversés. Après les travaux, une enquête photo sera réalisée dans des conditions identiques à la première enquête et renouvelée dans un délai de 3 à 5 ans après la mise en service pour vérifier la qualité paysagère de l'ensemble.

PERSPECTIVE DU DIFFUSEUR OUEST  
ENTRE LA RN 104 ET LA RD 361.







- dB(A) :** Niveau sonore qui représente la sensation perçue par l'oreille humaine (filtre A)  
"le jour" correspond au niveau énergétique équivalent LAeq 6h-22h  
"la nuit" correspond au niveau énergétique équivalent LAeq 22h-6h
- DDAF :** Direction départementale de l'Agriculture et des Forêts
- DDE :** Direction Départementale de l'Équipement
- DIREN :** Direction Régionale de l'Environnement
- SANEF :** Direction des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France
- SIRIUS :** Système de collecte et d'Information Routière aux Usagers d'Ile de France pour la Sécurité
- ONF :** Office National des Forêts
- PAZ :** Plan d'Aménagement de Zone
- VPO :** "Voie Primaire Ouest", ancienne dénomination de la RN 999.
- ZAC :** Zone d'Aménagement Concertée